

VILLE DE VILLENROY



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023 à 19 heures 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, Mmes, HUDE Emmanuel, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, FOURNIER Agnès, NEIVA DE SOUSA Joséphine, BUIRON Lucile, MERCIER Claude, TANKOUA Justin, BOUKHRIS Samira, LEITAO Pedro, BRETHIOT Micheline, DEROY Hervé.

Absent(e)s ayant donné pouvoir : MM, Mmes SILVA Guyslaine à TEIXEIRA Sylvie, DANIEL Caroline à FOURNIER Agnès, LY Abdou à HUDE Emmanuel, MARIN-BARROIS Cécile à GAUCHER Alain, RODRIGUES Aurore à BUIRON Lucile, JARDINIER Patrick à MERCIER Claude, INCANA-BESSON Myriam à NEIVA DE SOUSA Joséphine, THERIN Yann à JULIENNE Anouke, BEAUJEAN Gérard à DEROY Hervé.

Absent excusé : M. FIERRY-FRAILLON Julien.

Absent(e)s non excusé(e)s : M. GRIMAUD Pascal, Mme KOZA Nadia.

Monsieur le Maire ouvre la séance, fait l'appel et désigne le secrétaire de la séance.

Patrick Kronenbitter désigné comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire souhaite une belle, bonne et heureuse année 2023, surtout la santé, faites attention à vous en espérant une année riche en événements pour Villenoy et en projets qui doivent sortir de terre. Pour cela, on aura l'occasion d'en reparler jeudi prochain, jeudi 19 lors de la cérémonie des vœux à la salle 1871.

DECISIONS

29/2022 du 13 décembre 2022 : Désignation du lauréat de la consultation restreinte d'opérateurs sur le secteur Maillette et Sadi Carnot.

30/2022 du 27 décembre 2022 : Signature du marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle et d'une cuisine centrale ;

31/2022 du 20 décembre 2022 : Virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57.

M. DeroY Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : J'ai une petite différence au niveau du lot n°13 remporté par la SARL Claude MONFAUCON sur un prix indiqué sur la décision de 553 834,81 € H.T, moi j'ai un prix de 595 926 €, comment se fait-il que l'on n'ait pas le même prix ? Alors, vous allez me dire, d'où je sors ces 595 926 € ?

Monsieur le Maire : Non, vu que vous étiez présent à la Commission d'Appels d'Offres (CAO). On ne se pose même pas la question, M. Deroy quand même.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Comment se fait-il que l'on ait une différence de 42 092 €

Le Directeur Général des Services : Je n'ai pas la réponse, mais je vous répondrai demain. De mémoire, il me semble qu'il y avait deux options.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Cela veut dire que la totalité de 2 514 993,07 €, ce n'est pas 2 514 993,07 €.

Monsieur le Maire : Nous passons à la seule délibération du jour.

**Demande de toutes subventions 2023 auprès de l'Etat pour le projet d'école
maternelle
Délibération N°01/2023**

Rapporteur : Anouke JULIENNE Adjointe aux Affaires scolaires, à la Jeunesse, à la Petite Enfance et à l'Environnement.

NOTE DE PRESENTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de « construction d'une école maternelle avec restauration scolaire et locaux destinés à l'EPMS de l'Ourcq dans le cadre de l'inclusion d'enfants porteurs du syndrome d'autisme ».

Le concours d'architectes a désigné en décembre 2020 l'agence BN architecture comme lauréat avec un budget prévisionnel de 3 124 000 € HT pour la partie concernant la commune.

Plusieurs dossiers de subventions ont abouti et nous avons eu les notifications de 1 265 000 € dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional, de 324 000 € de Dotation de Solidarité à l'Investissement Local et de 300 000 € du Fonds d'Aménagement Communal du département.

La finalisation de la partie conception générale du projet a abouti au lancement du marché de travaux dont l'estimation des lots pour notre partie est ressortie à 4 473 300 €. Cet écart est dû bien évidemment à la forte évolution du coût de la construction et à la grande volatilité du prix des matériaux. Cette augmentation a été validée par la délégation interministérielle en charge de l'autisme qui nous accompagne pour la réussite de ce projet unique en France et totalement novateur.

Afin de nous aider à compenser cette forte évolution du coût du projet due à la situation économique et politique mondiale, la directrice de cette délégation est intervenue auprès de la Région et auprès de la Préfecture pour trouver des fonds complémentaires. La Région a déjà mis en place une enveloppe de 300 000 € dans le cadre de l'aide aux structures innovantes dans le domaine de l'inclusion. Et elle nous a demandé de déposer un dossier dans le cadre de la DETR et de la DSIL à hauteur de 500 000 €. Le dossier devant être déposé au plus tard le 15 janvier, il y a lieu de délibérer dans les meilleurs délais.

Le coût prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Montant total H.T.	4 473 300,00 €
T.V.A 20%	894 660,00 €
Total T.T.C	5 367 960,00 €

Le financement de cette opération serait le suivant dans le cadre de cette aide de l'Etat :

- Etat, DETR 2023 sollicité à hauteur de :	500 000,00 € (11,18%)
- Conseil Régional d'Ile de France, CAR, Attribué pour	1 265 000,00 € (28,29%)
- Etat, DSIL, attribué pour	324 000,00 € (7,24%)
- Fonds d'Aménagement Communal attribué pour	300 000,00 € (6,70%)
- Région, aide aux structures innovantes en cours pour	300 000,00 € (6,70%)

<u>TOTAL DES SUBVENTION :</u>	2 689 000,00 €
Total HT restant à charge de la commune :	1 784 300,00 € (39,89%)
T.V.A. 20% à provisionner :	894 660,00 €
Total TTC à charge de la commune :	2 678 960,00 €

Monsieur le Maire : Avant d'éventuelles questions, je voulais intervenir sur ce sujet-là qui est extrêmement important. Sujet d'école, sans que l'on en fasse trop la promotion, est arrivé quand même aux oreilles du Gouvernement, aux oreilles de Maignon. C'est pour cela que la Déléguée Interministérielle, Madame Compagnon a été reçue à Villenoy, pour qu'on lui présente ce projet qui est extrêmement intéressant puisqu'unique en France. Ce sont des projets qui voient le jour depuis des dizaines d'années dans d'autres pays comme le Canada. Donc, pour cela l'État a vraiment décidé de nous accompagner et de faire de Villenoy une vitrine nationale de ce que peut être l'école inclusive. Donc, pour bien montrer que ce projet, derrière tout cela, a beaucoup de valeurs mais il a également une nécessité pour faire évoluer les mentalités en France sur la différence. Il faut arrêter de dire que les enfants autistes, puisque l'on parle de l'autisme, mais tous les handicaps sont différents des autres, il faut qu'on arrive, à tous niveaux, à apprendre à vivre ensemble et cela se fait depuis le plus jeune âge. Je vous rappelle, que dans les autres pays, plus tôt on prend les enfants en charge pour le spectre de l'autisme, plus tôt ils reprennent une scolarité classique. Là, on parle des enfants autistes mais c'est aussi extrêmement important pour les enfants qui ont la chance de ne pas avoir ce spectre de l'autisme d'apprendre de la différence des autres. Il faut toujours essayer d'apprendre de l'autre tout ce qui peut nous faire évoluer. Ce projet, qui verra sa première pierre certainement à la fin du 1^{er} trimestre de cette année ou en tous les cas au début du deuxième est extrêmement attendu au niveau de l'Etat. Voilà pourquoi la Déléguée Interministérielle a sollicité ce Conseil Municipal pour que l'on puisse faire notre demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023, éventuellement de la DSIL à hauteur du plafond de 500 000 €. Bien sûr, rien n'est joué mais à partir du moment où le gouvernement demande quelque chose au préfet, on peut toujours se dire que c'est bien parti. Voilà, c'est bien parti et ce projet, je suis extrêmement fier puisque lorsque l'on regarde le total H.T restant à charge pour la commune 1 784 300 €, étant donné que les communes même si ce n'est pas instantané, récupèrent la T.V.A. donc 1 784 300 € (40%), je peux vous promette que l'on a beaucoup de Maires jaloux autour de nous. Des projets aussi bien subventionnés, il n'y en a quasiment pas. On est très suivi et j'ai envie de dire ce n'est pas fini. On a des contacts sur des partenaires privés qui peuvent aussi nous donner de très bonnes nouvelles sur ce projet-là. Dans la note de présentation, on a parlé d'augmentation de tarifs depuis le concours d'architectes. Les tarifs se sont un peu envolés, le restant à charge pour la commune avec ces subventions est revenu au montant initial, tel que présenté au tout début du projet. Ce qui veut dire que grâce à tout cela, on a réussi à se faire financer ces augmentations de tarifs. J'en ai fini pour le complément d'informations sur cette délibération, c'est pour cela qu'on a fait ce Conseil ce soir. Le dossier doit être déposé avant le 15 janvier 2023.

M. Deroys Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Nous aussi, on est intimement persuadé et convaincu que ce projet est un vrai bon projet. La preuve, c'est que c'est nous qui l'avons initié au début. Mais, à part ça, c'est pas très grave. Mais si vous voulez, ce qui me gêne énormément et en plus vous venez d'insister là-dessus : le restant à charge de la commune de 1 784 300 € à hauteur de 39 %. Pour moi, c'est pas vrai, c'est faux, c'est complètement erroné. Parce que bien évidemment, au départ 5 367 960 €, mais si on rajoute ces fameux 4 lots qui ont été oubliés, on est plus près de 6 800 000 € voir de 7 200 000 €. Il faudrait peut-être même y penser que derrière cela on est à 7 200 000 €. Donc, en espérant, en souhaitant, de tout cœur avec vous d'avoir l'ensemble des subventions à 2 689 000 €, chose qui n'est pas complètement acquise puisque les 500 000 € et les 300 000 €, on ne sait pas et bien on arrive à un restant à charge de la commune à 4 581 000 soit 63 %, c'est plus proche de la vérité avec les lots manquants. Là les lots ne sont pas dedans, donc évidemment que la somme est un petit peu plus petite. Donc en oubliant la somme indiquée en estimation et avec les augmentations, on est bien plus près de 6 800 000 € à 7 200 000 € que de 5 300 000 €. C'est le premier point. Derrière, on a peut-être oublié la destruction de Brassens. J'aimerais bien en avoir le coût, savoir combien a coûté la destruction de Brassens, combien va coûter la destruction de Brassens ? Et puis aussi ce qui a été oublié dans les 5 300 000 € ou les 6 800 000 € comme moi je peux éventuellement l'indiquer, c'est tous les abords extérieurs. Ils ne sont pas dedans, ça aussi ça coûte. Il faudrait peut-être penser à les rajouter. Alors oui il y a un restant à charge de la commune de 1 784 300 € en partant de votre somme de 5 367 960 €, moi je dis que ce n'est absolument pas vrai. Voilà.

Monsieur le Maire : Donc, sur votre première intervention « le pas vrai » et heureusement que j'étais confortablement assis, car j'ai failli tomber de ma chaise quand vous avez dit que c'était votre idée. Je pense que je n'étais pas le seul à siéger au Conseil Municipal sous la précédente mandature et c'est la première fois que je vous entends parler en bien de ce projet-là, mais surtout que vous parliez d'école inclusive en partenariat avec l'E.P.M.S tel qu'on la fait. Je dois avoir une mémoire de poisson rouge et j'ai dû l'oublier.

M. Deroys Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Ecoutez, on ressortira les documents

Monsieur le Maire : Oui, oui, pas de souci, votre projet n'était pas du tout celui-là, de faire un groupe scolaire sur 1871 et nullement en école inclusive. Maintenant, parlons de tarif. Ce qui me gêne un petit peu c'est que j'ai l'impression, soit vous n'écoutez pas aux réunions, soit c'est vous ce coup si qui ne retenez pas comme il faut les choses. Le projet en lui-même, effectivement les travaux vont être bien au-dessus de 5 367 960 € puisque dedans, il y aura tous les travaux de l'E.P.M.S. Rappelez-vous, on a délibéré pas mal de choses de notre accord avec l'E.P.M.S et là on a attribué des lots pour fabriquer une école et les locaux de l'E.P.M.S. Donc, oui les lots quand on les additionne cela fait beaucoup plus mais derrière, l'E.P.M.S. va payer sa part tel que cela a été signé. On ne ment pas sur les chiffres, ce qui est marqué, sera bien le montant des travaux pour la mairie, la quote-part de la mairie sera bien 5 367 960 € et oui, on sera bien à 40 % de reste à charge pour la commune et nullement on ne ment sur les chiffres. C'est la réalité, il faut juste un petit peu chercher, retenir comment cela fonctionne et on tombe sur les bons chiffres.

M. Deroys Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Ecoutez, je le souhaite, on verra quand on récupérera les lots à quel montant on va arriver parce qu'obligatoirement, il y aura une augmentation donc que l'E.P.M.S. en prenne une partie, c'est sûr que ce chiffre-là bougera.

Monsieur le Maire : Non, tout cela est déjà bien défini et puis quand on va récupérer les lots, pour information aussi, moi je vais peut-être, presque, aller dans votre sens. Mais, vous allez voir, oui ce montant va changer mais pas en augmentant, peut-être en baissant. On est déjà en négociation sur les différents lots pour que ça aille à la baisse et pour l'instant, les discussions se passent plutôt bien. Donc oui, peut-être ce montant va changer, mais il va diminuer et la quote-part que va payer l'E.P.M.S. est gravée dans le marbre. Ils ne pourront pas se dérober, ils paieront leur partie et nous la nôtre. Un bilan, si vous le souhaitez à la fin et vous verrez, on pourra ressortir le procès-verbal de ce Conseil Municipal de ce soir, on n'aura peut-être pas raison parce qu'on aura réduit la voilure. Maintenant, les abords cela fait partie d'un autre dossier sur lequel on est en train de travailler, sur la biodiversité sur lequel on a également déjà délibéré pour demander d'autres subventions. Donc ? oui ces coûts ils sont à part. On a déjà discuté dessus, déjà travaillé dessus, déjà demandé des subventions. On a déjà eu des subventions qui nous ont été notifiées par rapport à ces sujets-là, il n'y a pas de discussion à ce niveau-là. Enfin Brassens, on vous fera parvenir les coûts, je ne les ai pas. La somme de 32 000 € H.T. est indiquée par le Directeur Général des Services. L'ensemble des lots E.P.M.S et commune comprise devrait être sur l'estimation à hauteur de 6 288 000 €. C'est ce que vous aviez à la CAO et la convention de Co-maîtrise d'ouvrage signée entre la mairie et l'E.P.M.S. prévoit 35% de ce montant pour l'E.P.M.S. et 65 % pour la commune. Si vous faites l'opération, vous allez retomber sur 4 473 300 € H.T., c'est la convention passée en Conseil Municipal. Voilà, il y a d'autres questions ?

M. Deroys Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Juste pour en revenir à la démolition de Brassens. Est-ce que cela a vraiment été fait dans les règles de l'art au niveau de la sécurité extérieure, au moment où ils ont détruit la toiture ? Est-ce que le voisinage a bien été au courant, bien calfeutré, bien couvert, bien arrosé, enfin est-ce que toutes les mesures de sécurité ont bien été prises au moment de la démolition de ce bâtiment ? Parce que c'est quelque chose où on est vraiment très pointilleux et on va regarder de façon bien plus précise.

Monsieur le Maire : On a aussi tous les documents nécessaires à votre disposition.

M. Deroys Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Les documents nécessaires de la démolition de l'ensemble, j'en suis intimement persuadé. C'est plutôt dans la faisabilité, dans la réalisation de la démolition par rapport à l'extérieur. J'y suis allé plusieurs fois, il n'y avait rien, ces bougres-là étaient en train de travailler, même sans masque, sans rien, ça faisait un petit peu...

Directeur Général des Services : C'est un discours que j'ai déjà entendu, je ne me rappelle plus qui m'a parlé de ça, cela va me revenir. Ils travaillaient sur des structures où il n'y avait plus d'amiante, l'amiante a été enlevée en deux fois. Parce que l'amiante, il n'y en a pas partout. Si vous voulez, je peux vous passer le rapport d'amiante complet, vous verrez qu'il y a toute une partie qui n'était pas amiantée. Quand ils travaillent sans protection, ils travaillaient sur ces éléments-là. Les éléments d'amiante ont été retirés dans les conditions de sécurité les plus absolues.

M. Deroys Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : C'est pas au sujet des documents mais du visuel que j'ai pu constater.

Monsieur le Maire : Les documents vous montreront où il y a de l'amiante et qu'il n'y en avait pas tant que cela en fait, pas dans tant d'endroit que ça. Il y avait 3 tonnes ½ d'amiante

Directeur Général des Services : Je n'ai pas dit que c'était négligeable. Sur l'ensemble du bâtiment qui pesait 10 tonnes et a été enlevé en deux fois.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu les conditions d'octroi des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (D.E.T.R.2023) et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local,

Considérant la nécessité du projet de construction d'une école maternelle avec restauration scolaire et cuisine centrale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mrs Deroy Hervé, Beaujean Gérard)** :

- **APPROUVE** l'opération présentée pour un montant total de **4 473 300,00 € HT soit 5 367 960,00€ TTC** ainsi que son plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux :

Montant total H.T.	4 473 300,00 €
T.V.A 20%	894 660,00 €
Total T.T.C	5 367 960,00 €

Financement de l'opération dans le cadre de cette aide de l'Etat :

Etat, DETR 2023 sollicité à hauteur de : 500 000,00 € (11,18%)

Conseil Régional d'Ile de France, CAR,

Attribué pour 1 265 000,00 € (28,29%)

Etat, DSIL, attribué pour 324 000,00 € (7,24%)

Fonds d'Aménagement Communal attribué pour
300 000,00 € (6,70%)

Région, aide aux structures innovantes en cours pour
300 000,00 € (6,70%)

TOTAL DES SUBVENTIONS : 2 689 000,00 €

Total HT restant à charge de la commune : 1 784 300,00 € (39,89%)

T.V.A. 20% à provisionner : 894 660,00 €

Total TTC à charge de la commune : 2 678 960,00 €

- **DECIDE** d'inscrire aux budgets annuels de la commune, la part restant à sa charge,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accusé réception du caractère complet du dossier de toutes subventions de l'Etat pour 2023,
- **S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer les dossiers au titre de toutes subventions auprès de l'Etat,

PAS DE QUESTION ECRITTE

PAS DE QUESTION ORALE

Monsieur le Maire : il est 19 h 50, Je déclare cette séance terminée.

Patrick KRONENBITTER
Adjoint aux Finances

Secrétaire de Séance



Emmanuel HUDE

Maire de Villenoy

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal sera publié dans la semaine qui suit la séance en cours et aura été arrêté au commencement de celle-ci. Signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

En application de l'[article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales](#), le présent Procès-verbal sera publié le **30/01/2023** et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Date de Convocation :
05/01/2023

Date d'affichage :
05/01/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

OBJET :

Demande de toutes subventions 2023 auprès de l'Etat pour le projet d'école maternelle.

Date de Publication :

12/01/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, Mmes, HUDE Emmanuel, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, FOURNIER Agnès, NEIVA DE SOUSA Joséphine, BUIRON Lucile, MERCIER Claude, TANKOUA Justin, BOUKHRIS Samira, LEITAO Pédro, BRETHIOT Micheline, DEROY Hervé.

Absent(e)s ayant donné pouvoir : MM, Mmes SILVA Guyslaine à TEIXEIRA Sylvie, DANIEL Caroline à FOURNIER Agnès, LY Abdou à HUDE Emmanuel, MARIN-BARROIS Cécile à GAUCHER Alain, RODRIGUES Aurore à BUIRON Lucile, JARDINIER Patrick à MERCIER Claude, INCANA-BESSON Myriam à NEIVA DE SOUSA Joséphine, THERIN Yann à JULIENNE Anouke, BEAUJEAN Gérard à DEROY Hervé.

Absent excusé : M. FIERRY-FRAILLON Julien.

Absent(e)s non excusé(e)s : M. GRIMAUD Pascal, Mme KOZA Nadia.

Patrick KRONENBITTER désigné comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu les conditions d'octroi des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (D.E.T.R.2023) et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local,

Considérant la nécessité du projet de construction d'une école maternelle avec restauration scolaire et cuisine centrale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mrs Deroy Hervé, Beaujean Gérard)** :

- **APPROUVE** l'opération présentée pour un montant total de **4 473 300,00 € HT soit 5 367 960,00€ TTC** ainsi que son plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux :

Montant total H.T.	4 473 300,00 €
T.V.A 20%	894 660,00 €
Total T.T.C	5 367 960,00 €

Financement de l'opération dans le cadre de cette aide de l'Etat :

Etat, DETR 2023 sollicité à hauteur de :	500 000,00 € (11,18%)
Conseil Régional d'Ile de France, CAR,	
Attribué pour	1 265 000,00 € (28,29%)
Etat, DSIL, attribué pour	324 000,00 € (7,24%)
Fonds d'Aménagement Communal attribué pour	300 000,00 € (6,70%)
Région, aide aux structures innovantes en cours pour	300 000,00 € (6,70%)

TOTAL DES SUBVENTIONS : 2 689 000,00 €**Total HT restant à charge de la commune :** 1 784 300,00 €
(39,89%)**T.V.A. 20% à provisionner :** 894 660,00 €**Total TTC à charge de la commune :** 2 678 960,00 €

- **DECIDE** d'inscrire aux budgets annuels de la commune, la part restant à sa charge,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accusé réception du caractère complet du dossier de toutes subventions de l'Etat pour 2023,
- **S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer les dossiers au titre de toutes subventions auprès de l'Etat,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

A Villenoy, le 12 janvier 2023



Emmanuel HUDE

Maire de Villenoy

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.